

(Signature)

DECRET N° 79/560 du 13/10/79
portant nomination de Monsieur NOUMAZALAY
Ambroise en qualité de Directeur de la
Planification Macroéconomique, du Contrôle
et de la Coopération Internationale.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT -

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu le décret 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n°79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres du
Conseil des Ministres ;

Le Conseil de Cabinet entendu,

D E C R E T E :

Article 1er.-- Monsieur NOUMAZALY Ambroise, Professeur de Lycée de 5ème échelon,
Chef de Division du Secteur secondaire^{au}, Département du Plan et de l'Economie, est
nommé Directeur de la Planification Macroéconomique du contrôle et de la Coopé-
ration, cumulativement avec ses fonctions antérieures.

Article 2.-- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires
prend effet à compter de la date de prise de fonction par l'intéressé et sera
enregistré et publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo. --

Fait à Brazzaville, le 13 OCTOBRE 1979

Pierre le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,
Le Ministre du Plan,

COLONEL LOUIS SYLVAIN-GOMA.

Pierre MOUSSA.

Le Ministre des Finances,

(Signature)

Henri LOPES.

Le Ministre du Travail et
de la Justice, Garde des Sceaux,

(Signature)

Victor TAMBA-TAMBA.